

# Lettre Ouverte de l'UNAFOS

à l'attention de Monsieur le Président de la République,  
de Madame la Ministre de l'Intérieur

à propos de l'aptitude préalable obligatoire pour exercer l'activité  
d'agent de sécurité privée et du Certificat de Qualification Professionnelle :  
le CQP APS de Branche

Le 4 juin 2008

Monsieur le Président,  
Madame la Ministre de l'Intérieur,

Permettez-nous, au nom des centres de formation spécialisés en sécurité privée que l'UNAFOS représente au plan national, de vous faire part de notre vive inquiétude et de nos plus vifs regrets face au retard considérable pris quant à la signature et publication (non intervenues à ce jour) de l'arrêté final du Ministère de l'Intérieur validant définitivement le Certificat de Qualification Professionnelle de Branche d'Agent de Sécurité Privée attribuant l'aptitude préalable obligatoire.

La justification d'aptitude préalable est en effet exigible depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 en application de la Loi du 18 mars 2003 (et ses décrets) que vous avez personnellement initiée, Monsieur le Président, en tant que Ministre de l'Intérieur de l'époque.

Si nous comprenons que le temps législatif et réglementaire exige des délais spécifiques et beaucoup de prudence, nous ne comprenons pas que près de six mois après l'entrée en vigueur de l'obligation de justifier d'une aptitude préalable, un CQP de la Branche « Prévention et Sécurité » y répondant et validé par les services du Ministère de l'Intérieur n'ait pas encore reçu son imprimatur légal final. Ce d'autant plus qu'aucune sorte d'explication, de justification ne sont venues, à la date de ce courrier, expliquer cet état de fait malgré diverses interventions collectives ou individuelles émanant des partenaires professionnels de la branche

En effet, cette situation est, pour le moins, préjudiciable à l'effort de professionnalisation et de moralisation du secteur que soutient pourtant l'ensemble des mesures réglementaires issues de la Loi de 2003.

S'il existe un problème spécifique pour les agents privés exerçant dans le domaine bien particulier de l'événementiel, rien ne nous semble justifier l'absence de publication de l'arrêté final du Ministère. Cette absence de signature, non seulement cautionne -contre toute attente- l'illégalité dans laquelle se trouve malgré lui le secteur, mais, qui plus est, jette le doute sur la validité même de la certification !

En outre, non des moindres handicaps s'agissant bien de favoriser la création d'emplois et leur qualification, cette situation ubuesque perturbe considérablement les -pourtant indispensables et nécessaires- possibilités de financement public d'un CQP APS élaboré et approuvé paritairement par les partenaires sociaux de la Branche et répondant parfaitement aux exigences légales.

Nous ne nous étendrons pas ici plus en détail sur les autres conséquences négatives que ce retard a pu avoir et a encore sur les efforts considérables de professionnalisation engagés par tous les acteurs et partenaires sérieux de l'ensemble de la filière de la sécurité privée.

Vous sachant, Monsieur le Président et Madame la Ministre attachés tous deux, comme nous-mêmes à la culture du résultat, notamment et plus particulièrement dans le domaine de la sécurité, nous nous permettons de vous demander de bien vouloir intervenir pour que la situation du CQP APS soit au plus tôt régularisée sinon légalisée comme les pouvoirs publics l'ont voulu, prévu et annoncé.

Partenaires de la branche, acteurs de sa professionnalisation, l'ensemble des organismes de formation spécialisés en prévention et sécurité que nous représentons au travers de notre organisation patronale, vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette Lettre Ouverte écrite dans un objectif strictement constructif et aucunement polémique. Nous en appelons donc à une régularisation des plus rapides d'une situation qui n'aurait jamais dû exister.

Comptant sur vos rapides interventions, nous restons à l'entière disposition de vos services et nous vous prions, Monsieur le Président, Madame la Ministre de l'Intérieur, de recevoir l'expression de nos plus respectueux hommages.

Pour l'UNAFOS, son Conseil d'Administration, ses adhérents  
Le Président de l'Unafos  
Philippe Maquin



[www.unafos.org](http://www.unafos.org)